

**Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville**

**Contrat de Ville**

**REF : CDV2006003**

**Signataire : HB**

**OBJET : Modalités de transfert du volet social de la politique de la ville à la communauté d'agglomération Plaine Commune**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 13 août 2004 sur la définition de l'intérêt communautaire

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mai 2005 relatif à la définition et au transfert à la communauté d'agglomération de l'intérêt communautaire de la politique de la ville

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Faire mieux à gauche" et "Union pour un Mouvement Populaire" ayant voté contre, Mme GIULIANOTTI s'étant abstenue,

**DELIBERE :**

**Article 1** En matière de politique de la ville, **sont transférées** à la communauté d'agglomération Plaine Commune les compétences suivantes, en vue de l'élaboration d'un contrat urbain de cohésion sociale communautaire :

- L'habitat : soutien aux actions d'information des copropriétaires.
- L'emploi et l'insertion dont les cours d'alphabétisation (hors ateliers de sociabilisation à dominante linguistique)
- la lecture publique
- l'accompagnement des toxicomanes
- L'accompagnement des projets urbains :
  - La gestion urbaine de proximité
  - La concertation en amont des projets urbains
- L'évaluation : par la création d'un observatoire communautaire permettant d'évaluer régulièrement les actions mises en place à partir de critères communs aux 8 villes.

**Article 2** : **sont maintenus** au sein des compétences de la Commune en matière de politique de la ville, en vue de l'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale communal.

**1■ Les thèmes portés par l'agglomération**, sur lesquels la ville peut néanmoins faire valoir des actions :

- l'accès à l'emploi et le développement économique, telles que les actions d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations proposées par la Mission Locale, la Régie de quartier Maladrerie, ainsi que l'ensemble des actions qui s'inscrivent dans l'insertion sociale au sens large
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie : les actions amenant les habitants à s'approprier leur environnement, par exemple réalisation de fresques, de livres ou de disques (à distinguer de la concertation en amont des projets urbains).

**2■ Les thèmes s'inscrivant plus spécifiquement dans un portage communal :**

- le programme de réussite éducative
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- l'accès à la santé ,en particulier les ateliers santé ville
- les ateliers de sociabilisation à dominante linguistique

**3■ Le pilotage politique et technique par le maintien des équipes en place :**

- Le chef de projet CUCS
- Le chef de projet réussite éducative
- Le chef de projet renouvellement urbain et le chargé de mission « gestion urbaine de proximité » de Plaine Commune mais localisé avec l'équipe politique de la ville d'Aubervilliers
- Le coordonnateur des Ateliers santé ville

Le Maire